

IDHL

Frais de scolarité :

NIVEAU DE REVENU*		MASTER 1	MASTER 2
T1	> 180 001€	6 620 €	7 130 €
T2	> 140 001€	5 958 €	6 417 €
T3	> 100 001€	5 296 €	5 704 €
T4	> 80 001€	4 634 €	4 991 €
T5	> 63 001€	3 972 €	4 278 €
T6	> 54001€	3 310 €	3 565 €
T7	> 45001€	2 979 €	3 208 €
T8	> 36001€	2 648 €	2 852 €
T9	> 27001€	2 317 €	2 495 €
T10	> 24001€	2 118 €	2 282 €
T11	< 24000€	1 986 €	2 139 €
* revenu imposable ou fiscal de référence			
Frais annexes :			
- Frais de candidature :			70 €
- Responsabilité civile :			12 €
- Bibliothèque :			42 €
- Cotisation santé :			25 €
- Fédération des étudiants de l'UCLy:			10 €
- Assurance Scolarité : 1,70% des frais de scolarité + frais annexes			1,70%

Règles d'application de la grille tarifaire :

Les réductions sont fonction des revenus des parents et non des revenus de l'étudiant seul.

Avis d'imposition de référence : avis d'imposition 2019 sur les revenus 2018* des parents de l'étudiant : prendre le revenu le plus important entre le revenu imposable et le revenu fiscal de référence.

En cas de divorce, décès d'un des parents, ou tout autre accident de la vie ayant pour conséquence une forte baisse de revenus en 2019 ou 2020, nous pourrions prendre en compte cette nouvelle situation : fournir tout document justifiant de la situation et fournir les 12 derniers justificatifs de revenus afin de reconstituer une année de ressource).

Pour les étudiants de nationalité étrangère (hors Europe) arrivant de l'étranger, le tarif T6 doit être appliqué.

À défaut de transmission de(s) avis d'imposition de référence, et/ou des documents justifiants votre situation, le tarif T1 sera appliqué.

Un escompte de 1,5% vous sera accordé en cas de paiement comptant des frais de scolarité 2020-2021 (formation initiale) avant le 31 août 2020.

Réductions fratries :

- 5% par enfant à partir de deux enfants inscrits à l'UCLy (inscrit à un cursus complet diplômant)
- 8% par enfant à partir de trois enfants inscrits à l'UCLy (inscrit à un cursus complet diplômant)